

Guide de stationnement à Banyuls-sur-Mer



LE MOT DU MAIRE

La commune a la volonté de mettre son projet de territoire en accord avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs définis par l'ONU nous donnent la marche à suivre pour vivre dans un monde meilleur et durable pour tous si possible d'ici 2030. C'est-à-dire demain !

La commune a identifié 6 défis dans lesquels s'inscrivent les actions de son projet de territoire. Rendre un cœur de ville apaisé où la mobilité douce est privilégiée est l'un des défis que nous devons relever.

Sur ce thème : "Mobilité et stationnement" nous vous avons sollicité via des tables rondes, une consultation citoyenne, les réunions de quartiers.

Chaque fois, pour réduire la place de la voiture dans le cœur de ville, la conclusion était la même : c'est l'utilisateur qui doit financer l'aménagement de parkings nécessaires au développement de la mobilité douce en cœur de ville.

Aujourd'hui, les tarifs proposés soulèvent une vague de mécontentement.

Mon rôle, celui des élus, est de l'entendre, d'écouter vos remarques auxquelles s'ajoutent des problématiques récentes liées à l'inflation et donc au pouvoir d'achat de chacun d'entre nous. Le Conseil Municipal réunit le 12 juillet a voté une délibération dans ce sens :

Pour la saison 2022 l'abonnement résident est au tarif exceptionnel de 20€ (-50%) pour une plaque d'immatriculation pour les zones 2 et 3 du 18 juillet au 31 octobre 2022.

A partir de la saison 2023 (du 1er avril au 31 octobre 2023), le tarif sera de 40€ pour une plaque d'immatriculation.

Les 20 premières minutes de stationnement sont offertes sur les trois zones. Un parking gratuit desservi par l'Esti'navette est à votre disposition à l'entrée de la route des mas.

L'abonnement des vacanciers sur les parkings de la Gare SNCF et Baillaury est modulable selon la durée du séjour (cf page 3).

Nous mettons à votre disposition durant juillet et août une seconde navette gratuite qui vous permet de vous déplacer sans utiliser votre véhicule.

Ensemble relevons les défis qui sont essentiels pour laisser à nos enfants un village où il fera toujours bon vivre.

**Le Maire,
Jean Michel SOLÉ**

Guide de stationnement à Banyuls-sur-Mer



VOUS ÊTES RÉSIDENT ET SOUHAITEZ PRENDRE UN ABBONNEMENT

Abonnement 2022 valable du 18 juillet au 31 octobre

Tarif : 20€ pour 1 plaque

Abonnement valable sur les zones 2 et 3

Zone 1 : paiement uniquement à l'horodateur

1 EST CONSIDÉRÉ COMME RÉSIDENT DANS LA COMMUNE

Les résidents permanents.

Les personnes possédant une résidence secondaire.

Les employés saisonniers et permanents.

Les commerçants travaillant dans la commune.

2 OÙ ACHETER MON ABBONNEMENT ?

Au poste de Police Municipale tous les matins de 8h30 à 12h00 sur présentation des pièces justificatives.

3 DOCUMENTS À FOURNIR

Justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité).

Attestation employeur pour les saisonniers.

Carte grise du véhicule libellé au même nom et prénom que le justificatif de domicile.

4 LES VÉHICULES EXEMPTÉS DE PAIEMENT DANS LES ZONES 1, 2, 3 SONT CEUX :

- Des personnes à mobilité réduite munis de la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées.

- Des services de secours et d'urgence.

- Des services communaux et intercommunaux dans le cadre de leurs fonctions.



Zone 1 : Avenue du Général De Gaulle (de l'avenue de la République au n°60), Avenue Koëning (bas, milieu et hauts Arcades), Avenue de la République, Avenue du Fontaulé, parking Méditerranée, Avenue Pierre Fabre, Allées Maillol.

Zone 3 : parking plage des Elmes et parking plage du Centre Hélio Marin.

Zone 2 : Avenue du Général De Gaulle (du n° 60 au pont du Puig del Mas), Rue Lacaze Duthiers (à hauteur du parking Miramar), Parking Miramar, Avenue du Général Koëning (du haut des Arcades au rond-point Bigeart), avenue Alain Gerbault (quartier des Elmes), Place Bassères, les parkings publics place du Marché, gare SNCF, de la Baillaury, le parking public situé entre la rue Joliot Curie et le Carrer Espolla Rabos.

Guide de stationnement à Banyuls-sur-Mer



VOUS SÉJOURNEZ À BANYULS

Abonnement 2022 valable pour 1 plaque d'immatriculation.

Abonnement valable uniquement sur les parkings de la Gare et Baillaury.

1

OÙ ACHETER MON ABONNEMENT ?

Directement aux bornes des parkings de la Gare et Baillaury et suivre les indications sur la borne.

2

TARIFS ABONNEMENTS

Vacanciers - 7 jours	50,00 €
Vacanciers - 14 jours	80,00 €
Vacanciers - 21 jours	100,00 €
Vacanciers - 28 jours	120,00 €



Zone 1 : Avenue du Général De Gaulle (de l'avenue de la République au n°60), Avenue Koëning (bas, milieu et hauts Arcades), Avenue de la République, Avenue du Fontaulé, parking Méditerranée, Avenue Pierre Fabre, Allées Maillol.

Zone 3 : parking plage des Elmes et parking plage du Centre Hélio Marin.

Zone 2 : Avenue du Général De Gaulle (du n° 60 au pont du Puig del Mas), Rue Lacaze Duthiers (à hauteur du parking Miramar), Parking Miramar, Avenue du Général Koëning (du haut des Arcades au rond-point Bigeart), avenue Alain Gerbault (quartier des Elmes), Place Bassères, les parkings publics place du Marché, gare SNCF, de la Baillaury, le parking public situé entre la rue Joliot Curie et le Carrer Espolla Rabos.

Guide de stationnement à Banyuls-sur-Mer



Horaires Navettes Gratuites Municipale et Esti'navette du Vendredi 08 Juillet au Vendredi 26 Août 2022

LES HORAIRES SONT DISPONIBLES



Dans les navettes



A l'accueil de la Mairie
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
le vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



A l'accueil de l'Office de Tourisme
Tous les jours de
9h30 à 18h00



En ligne en scannant le QR code

